



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

**Séance du 26 juin 2013**

L'an deux mille treize et vingt-six juin à dix-huit heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

**PRESENTS** : MM BESSETTES - CAUQUIL - GROS - FABRIES - TACCONE - VIALA B. - VIALA D. - MMES DUMOULIN (Suppléante) - DURIS - FADDI - GILBERT - HEBRARD - RABOU - MM ALBA (Suppléant) - BARBARO (Suppléant) - BLANC - BOUTIE - BRESSOLLES - COLOMBIER - JEANZAC - JULIEN (Suppléant) - LENCOU - MAZARS - SARRAN - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VERNHES (Suppléant).

**N° 2013/122**

**Objet : Voirie – demande d'aide à L'Etat suite aux dégâts d'orages en date des 30 et 31 mai 2013**

Compte tenu des orages et des fortes précipitations des 30 et 31 mai 2013 qui se sont abattus sur le secteur du Lautrécois-Pays d'Agout entraînant de nombreux dégâts, notamment sur la voirie,

Vu les devis de réparation des chemins établis par les services de la CCLPA et par des entreprises privées s'élevant à 102.638 € HT,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant des travaux HT	102 638,00 €
Taux de subvention	40 %
Montant de la subvention	41 055,20 €
Autofinancement CCLPA HT	61 582,80 €

- sollicite l'Etat au titre du fond de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par les catastrophes naturelles ou tout autre fonds, une subvention exceptionnelle pour financer ces travaux d'un montant de 41.055,20 €,

- donne pouvoir à Monsieur le Président pour réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture le 28 juin 2013.

Le Président,  
  
Raymond GARDELLE